

Fiche-concept : DÉFAILLANCES DU MARCHÉ

Définition : les **défaillances de marché** sont des situations dans lesquelles le marché ne conduit pas à la meilleure situation pour l'ensemble des individus, et parfois n'est pas capable de fournir des biens et services. Le marché est donc inefficace dans certaines situations : présence d'externalités, de biens communs, de biens collectifs et d'information asymétrique. Les pouvoirs publics peuvent intervenir pour corriger ces défaillances.

Exemples d'illustration : Une externalité (effet externe) Existence de biens non excluables (biens communs et biens collectifs) Information asymétrique <i>(définitions dans cette fiche, exemples de chaque défaillance dans les autres fiches)</i>	Contre-exemple : L'équilibre dans le cas d'un marché concurrentiel
---	--

Notions liées :

- **Marché concurrentiel** (Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ?) : marché caractérisé par un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs de petite taille, qui ne peuvent influencer sur le prix du marché (atomicité), par l'homogénéité des produits, par la fluidité (pas de barrière à l'entrée ni à la sortie du marché), la mobilité des facteurs de production et la transparence.
- **Transparence** (Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ?) : tous les agents ont accès gratuitement aux informations nécessaires aux échanges. Ils peuvent donc choisir la meilleure solution pour eux.
- **Somme des surplus maximisée à l'équilibre sur un marché concurrentiel** (Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ?) : un marché concurrentiel parvient à la meilleure situation pour tous : acheteurs (surplus du consommateur : différence entre la disposition à payer ou prix maximum que le consommateur est prêt à payer et le prix d'équilibre du marché) et vendeurs (surplus du producteur : différence entre le prix minimum accepté par le producteur et le prix d'équilibre du marché). La somme des deux surplus est maximisée à l'équilibre du marché concurrentiel.
- **Interventions des pouvoirs publics pour faire face aux défaillances du marché** : une des justifications de l'intervention des pouvoirs publics dans une économie est le fait que le marché n'est pas toujours efficace. Les pouvoirs publics pourront agir en mettant en place des normes (lois, règles) autrement dit en réglementant le fonctionnement des marchés. Les pouvoirs publics pourront également intervenir en introduisant un instrument économique incitatif : un système de taxes et de subventions (malus et bonus). Enfin, les pouvoirs publics peuvent financer grâce aux prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales), la production de biens et services que le marché ne parvient pas à produire.

Sous-notions :

Externalités : conséquences d'une action d'un (ou plusieurs) agent(s) économique(s) sur un (ou plusieurs) autre(s) agent(s) économique(s) qui ne donne pas lieu à une contrepartie monétaire (ou encore : sans qu'ils aient passé de contrat).

Biens communs ont deux caractéristiques : la rivalité (la consommation par un agent économique en prive d'autres) et la non-exclusion ou non-excluabilité (ceux qui ne paient pas ne peuvent pas être empêchés de consommer).

Biens collectifs ont deux caractéristiques : la non-rivalité (la consommation par un agent économique n'en prive pas d'autres) et la non-exclusion ou non-excluabilité (ceux qui ne paient pas ne peuvent pas être empêchés de consommer).

Information asymétrique : les différents agents économiques sur un marché ne disposent pas des mêmes informations. Certains agents économiques sont mieux informés que d'autres. L'information asymétrique peut concerner les produits mis en vente sur le marché ou le comportement des agents économiques. La **sélection adverse** et l'**aléa moral** sont deux formes d'information asymétrique. **Sélection adverse** : situation où l'asymétrie d'information conduit à sélectionner les pires produits. Ainsi, le marché des voitures d'occasion ne présente que des « lemons » = « tacots ».

Aléa moral : un des agents économiques peut dissimuler son comportement au détriment de l'agent économique qui dispose de moins d'informations.